

Quelles informations seront nécessaires pour la rencontre entre le jeune, la famille et les intervenants?

Situer le niveau d'autonomie du jeune dans les sphères suivantes :

- ♦ Transport
- ♦ Intégration sociale
- ♦ Habiletés domestiques
- ♦ Habiletés sociales
- ♦ Ressources communautaires
- ♦ Santé et sécurité
- ♦ Habiletés scolaires
- ♦ Loisirs
- ♦ Préparation à l'intégration en emploi, etc.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La démarche TÉVA est une **planification** de la transition de l'école à la vie active visant à soutenir le jeune dans ses projets postsecondaires en tenant compte de:

- ♦ la poursuite de ses études
- ♦ son intégration socioprofessionnelle
- ♦ la transformation de son réseau social
- ♦ ses loisirs
- ♦ sa participation à la vie communautaire
- ♦ la poursuite de ses activités éducatives
- ♦ son autonomie résidentielle et aux activités quotidiennes

École secondaire :

.....
.....
.....

Tél.: 514.....

Qui contacter?

Direction et intervenant scolaire

.....
.....



Dépliant préparé par le comité TÉVA Montréal, janvier 2019 dont les membres proviennent des commissions scolaires, du réseau de la santé et des services sociaux, de l'employabilité, des organismes communautaires et de l'OPHQ.

Inspiré des outils élaborés par les commissions scolaires de Montréal, Marguerite-Bourgeoys et de la Pointe-de-l'île.

Comité TÉVA Montréal

LA DÉMARCHE

**TRANSITION
DU JEUNE
ENTRE
L'ÉCOLE ET LA
VIE ACTIVE
(TÉVA)**



Image fournie par : Ruel, J.; Sabourin, L.; Moreau, A.C.; Lehoux, N. et Julien Gautier, F. (2012). Carte routière vers la vie adulte. En route vers mon avenir, Gatineau, W3.uqo.ca

TRANSITION ÉCOLE—VIE—ACTIVE POUR QUI?

La démarche TÉVA s'adresse au jeune de 15 à 21 ans (et à sa famille) présentant une déficience intellectuelle, physique, motrice, neurologique, sensorielle ou du langage, un trouble de santé mentale ou du spectre de l'autisme et qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir un passage harmonieux école-vie active. Le jeune doit fréquenter une école secondaire régulière ou spécialisée. Le jeune et sa famille sont au cœur de la démarche TÉVA.

LA DÉMARCHE TÉVA...C'EST QUOI?

La démarche TEVA permet d'assurer la continuité des services offerts au jeune et à sa famille pour l'aider à réaliser son projet de vie lorsqu'il aura quitté l'école. Cette démarche est initiée et coordonnée par l'école que fréquente le jeune, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), des milieux de l'employabilité et du communautaire, avec l'implication de l'OPHQ.

POURQUOI? POUR

- ♦ Faciliter un **passage harmonieux** du jeune, de l'école à la vie active;
- ♦ Explorer, **avec l'ensemble des partenaires concernés**, diverses actions à entreprendre pour la réalisation du projet de vie du jeune;
- ♦ Coordonner les interventions dans un **souci de continuité** des services en mettant en parallèle les éléments du programme de formation scolaire et la démarche TÉVA;
- ♦ Favoriser le maintien de la vie active et professionnelle **des parents et des proches aidants**.

QUAND FAIT-ON UN PLAN TÉVA?

En général, la démarche débute trois ans avant la fin de la scolarisation du jeune.

COMMENT?

- ♦ L'école identifie les jeunes pour qui une démarche TÉVA serait bénéfique;
- ♦ Le jeune doit démontrer de l'intérêt et de la motivation à s'impliquer dans la démarche TÉVA avec sa famille;
- ♦ L'école coordonne la démarche TÉVA ;
- ♦ Ensemble, ils tentent de comprendre les intérêts, les forces et les capacités du jeune;
- ♦ Ensemble, ils proposent et expérimentent des activités pour préciser le projet de vie de la personne;
- ♦ En présentant au jeune différentes sphères en lien avec son projet de vie, comme par exemple des activités socioprofessionnelles, des stages en établissement, un emploi, des loisirs et des activités dans la communauté;
- ♦ Ensemble, ils mettent en place les conditions afin de réaliser le projet de vie par le développement de l'autonomie et de l'autodétermination, et ce, à la hauteur des capacités, des besoins et des intérêts du jeune, tout en prenant en compte son réseau social .

Voici quelques options concrètes:

- ♦ Inscription à des activités dans la communauté;
- ♦ Poursuite de la scolarisation;
- ♦ Référence aux services spécialisés de main d'oeuvre;
- ♦ Recherche d'emploi ou d'un stage préparatoire à l'emploi;
- ♦ Expérimentation des modes de transport;
- ♦ Autonomie résidentielle.

N'hésitez surtout pas à vous référer à la direction de l'école que fréquente le jeune afin de connaître les coordonnées de la personne responsable de la démarche TÉVA de l'école.